



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE D'EURE-ET-LOIR

ARRETE

LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 4, paragraphe 1, de la Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le Préfet aux anciens Maires et Adjointes ;

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 1^{er} août 2019 de Monsieur Dominique LEBLOND sollicitant l'octroi de l'honorariat au titre des fonctions qu'il a exercé au service de la commune de Béville-le-Comte en qualité de Maire ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Dominique LEBLOND, ancien Maire de Béville-le-Comte, est nommé Maire Honoraire.

Article 2 : La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 13 septembre 2019

La Préfète,

Sophie BROCAS




Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"